

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

**DEL\_20231206\_11**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**20**

**26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Participation  
financière de la  
Ville sur les  
abonnements  
STRAN des élèves  
trignacais des  
écoles de la  
commune et du  
collège Julien  
Lambot, à partir de  
janvier 2024**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM  
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**07 décembre 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**29 novembre 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

**Absent(e)s :** Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Exposé :**

Chaque année, la Ville reconduit la prise en charge des abonnements Stran 'matelots' et 'skipper' à hauteur de 30 %, confirmant son volontarisme pour diminuer la charge revenant aux familles. Pour l'année 2023-2024, cela a été approuvé par le Conseil municipal en date du 28 juin 2023.

La Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) par courrier en date du 2 novembre 2023, a communiqué sa nouvelle gamme tarifaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, assortie de nouvelles dénominations des abonnements, notamment pour les scolaires. Elle rappelle que les tarifs n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Dans ce contexte, il est proposé d'appliquer la prise en charge de 30 % des abonnements, aux nouveaux tarifs, sachant que les tarifs en cours demeurent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024, pour tous les abonnements scolaires annuels, qui constituent la grande majorité.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_11-DE



Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (écoles maternelles, élémentaires ou collège Julien Lambot) ; cette aide s'applique pour :

- l'abonnement "4-11 ans" (actuellement *Matelot*),
- l'abonnement "12-17 ans" (actuellement *Skipper* ).

Abonnement mensuel	Prix public mensuel	Prise en charge par la commune /mois	Reste à la charge des familles /mois
2023 : Matelot	14 €	4,20 €	9,80 €
<b>A partir de 2024 : Abonnement 4-11 ans</b>	15 €	4,50 €	10,50 €
2023 : Skipper	20 €	6,00 €	14,00 €
<b>A partir de 2024 : Abonnement 12-17 ans</b>	22 €	6,60 €	15,40 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education Petite Enfance Enfance Jeunesse en date du 9 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1 :** D'acter l'augmentation des tarifs d'abonnement pour les scolaires "4-11 ans" (anciennement matelot) et "12-17" (anciennement skipper) de la STRAN pour l'année 2024,

**Article 2 :** De reconduire la prise en charge de la ville à hauteur de 30 % des abonnements pour les élèves trignacais de la commune et du collège Julien LAMBOT,

**Article 3 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

**Article 4 :** Dire que la dépense sera prévue et imputée au budget de la commune.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Retour en Mairie le :   
Publié le 12/12/2023  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_11-DE